

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la commune VICO

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Compte tenu de l'arrêté en date du 29/03/2024 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 27/03/2024

Compte tenu de la délibération n° 2022-031 en date du 31.03.22 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 13.12.2021

ARRETE

ARTICLE 1 -Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	NIZZI NATHALIE	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	<u>01.12/2024</u> (au plus tôt le 01/12/2024 Conditions d'ancienneté)
	ROSANO MADELEINE	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	<u>01.12/2024</u> (au plus tôt le 01/12/2024 Conditions d'ancienneté)

Avancement au grade de : Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	LECA ANNA LOUISE	Adjoint technique	<u>15.12/2024</u> (au plus tôt le 01/09/2024 Conditions d'ancienneté)

Avancement au grade de : Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	DA SILVA SA MIREILLE MARIE ANGE	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2024 (au plus tôt le 01/12/2024 Conditions d'ancienneté)

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera: - publié ou affiché en collectivité/ l'établissement public

Fait à Vico

le 31/10/2024

Le Maire

Le Maire ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE :

